

C'est vers les années 1880 que le Valais a augmenté sa surface viticole par l'implantation de cépages plus faciles à cultiver et plus rémunérateurs par rapport aux exigences du moment. Ces variétés (Chasselas, Sylvaner, Pinot noir, Gamay), plus précoces, plus régulières dans la production ou qui connaissaient le succès ailleurs ont pris la place des variétés autochtones ou traditionnelles. Ce gain en productivité a failli les menacer de disparition et ainsi causer une perte en originalité. Or le Valais se devait de réorienter sa production vers des produits originaux fortement typés et soustraits de ce fait à la concurrence. L'Arvine, le Cornalin, l'Humagne blanc, l'Humagne rouge, l'Amigne, la Rèze, le Païen (Savagnin blanc), le Pinot gris (Malvoisie), l'Ermitage (Marsanne blanche) répondent à ces exigences. La valorisation des cépages typiquement valaisans et de qualité est un moyen sûr d'éviter la disparition d'un patrimoine de valeur. Ainsi, suite au regain d'intérêt constaté pour les variétés autochtones, un projet de sauvegarde et de mise en valeur de la diversité génétique a été mis sur pied dès 1991, en collaboration avec la recherche agronomique de Changins, la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans et l'Office cantonal de la viticulture.

Le registre cantonal des vignes a fait ressortir l'existence de très anciennes vignes. L'hypothèse de trouver une diversité génétique (types différents d'Arvine par exemple) s'est confirmée au fil des recherches. Ce travail contribue à éviter un rétrécissement de la base génétique des cépages autochtones et traditionnels, à supprimer le risque de banalisation de notre encépagement par l'implantation de cépages à la mode et implantés partout dans le monde tels que la Syrah, le Cabernet-Sauvignon ou le Chardonnay, d'assurer une production personnalisée, ainsi que la pérennité des vins de terroir.

PRINCIPE

- ✓ Sauvegarder la diversité génétique à l'intérieur d'une même variété.
- ✓ Sélectionner des ceps exempts de viroses graves (court-noué, enroulement) et en fonction du poids et de la compacité des grappes, de la grosseur des baies, de la charge au cep, de la sensibilité aux maladies et de la régularité de la maturité des grappes et des bois sur un même cep.

DEROULEMENT DU PROJET ET PARTENAIRES IMPLIQUES

ANNEE	PERIODE	ACTION	PARTENAIRES IMPLIQUES
1	Jusqu'en août	Repérage des parcelles	OCV
	Septembre	Marquage des ceps, observations, et contrôle	SPV, OCV, RAC
2	Juin	Contrôle visuel de la panachure	OCV, RAC
	Septembre	Observations et contrôle visuel de l'enroulement	OCV, RAC
3	Février	Prélèvement des bois de taille	OCV, RAC
	Mars	Test ELISA	RAC
	Avril/mai	Greffage et mise en pépinière	RAC
	Septembre	Observations et contrôle visuel de l'enroulement	OCV, RAC
4	Avril/mai	Plantation dans parcelle à greffons	SPV, OCV, RAC

OCV : Office de la viticulture du Valais

RAC : Agroscope RAC Changins

SPV : Société des pépiniéristes-viticulteurs valaisans

REALISATION

- ✓ Plantation des sélections dans une parcelle de terrain neuf exempt de nématodes, vecteurs de virus destinées à produire du matériel végétal à l'intention de la Société des pépiniéristes viticulteurs valaisans (vigne à greffons). Ce matériel végétal doit pouvoir être clairement identifié à la pépinière et donc suivre un itinéraire garantissant la traçabilité du produit. Les plants issus de ces sélections portent l'appellation « Sélection Valais ». Une ordonnance cantonale en fixe les règles.

SITUATION DES VIGNES A GREFFONS 2008

Cépage	Nombre de parcelles (treilles) prospectées	Nombre de ceps testés	% ceps sains (Test ELISA)	Nombre de sélections multipliées	Surface plantée (m ²)
Arvine	7 (+1)	161	67%	109	1103
Humagne Rouge	8	187	59%	110	1331
Cornalin	9 (+69)	231	45%	104	1388
Pinot gris	13	195	83%	162	2285
Pinot noir	18	340	71%	241	2378
Amigne	13	153	57%	91	1194
Humagne	15 (+ 3)	217	41%	93	978
Paiën	8 Versannes	117	7%	8	87
Marsanne	14	176	36%	60	493
Roussanne	3	30	60%	18	186
Sylvaner	20	153	42%	64	554
Rèze			1 seul cep exempt de virus		
Total (sans rèze)	128+73 treilles	1'950	53 %	1'067	12'204m²